



Terrain en Zone UI mais non constructible

Par **urbanisme30**, le **17/09/2014** à **13:30**

Bonjour,

j'ai acheté un terrain en 2012 en zone NC (POS 2003-2013)

Aujourd'hui la moitié de ma parcelle est situé en Zone UI et l'autre moitié est situé en zone AP

Les terrains qui sont entoure le mien sont bati.

Mes Parents possede une des parcelles limitrophes avec la mienne

Le PLU indique:

La zone UI correspond aux quartiers urbains mais insuffisamment équipés

ARTICLE UI 2 ? OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL SOUMISES À CONDITIONS PARTICULIÈRES

En dehors des zones inondables , sont admis les modifications et le changement de destination. L'extension en uneseule fois des constructions existantes de plus de 60 m2 de surface de plancher à la dated'approbation du présent Plan Local d'Urbanisme, est autorisée dans la limite de 30 % de la de surface existante de plancher sans pouvoir excéder 200 m2 de surface de plancher y compris la surface de l'existant. Est aussi admis la construction de bâtiments et d'ouvrages à usage de garages, annexes, abris à matériel dans la limite de 40 m2 d'emprise au sol par bâtiment si ceux?ci sont implantés sur un terrain comprenant une habitation existante à la date d'approbation du présent Plan Local d'Urbanisme.

est-ce que je peux construire?Que dois-je faire?

Merci